



EHPAD - Visite des familles – Modalités d'organisation

Mis en ligne le jeudi 07 mai 2020



En application de l'annonce faite le 14 juin 2020 par le Président de la République et en concertation avec les acteurs de terrain ainsi qu'avec les représentants des gériatres, il est engagé une phase supplémentaire de déconfinement sécurisé dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ne déclarant plus de cas possibles ou confirmés de Covid-19 (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins de longue durée (USLD) lorsqu'elles ont mis en place des mesures de confinement).

Le virus circule toujours.

Pour assurer la sécurité des résidents, professionnels et visiteurs, merci de respecter les mesures suivantes :

Règles relatives aux visites :

- Port du masque obligatoire
- Hygiène des mains : lavage des mains gel hydro alcoolique
- Maintien des distances
- Si vous présentez des symptômes (fièvre, toux, nez qui coule, perte du goût ou de l'odorat...) ou si vous avez un doute, annulez votre visite.
- 2 personnes maximum par visite (si plus, prévenir l'équipe en amont)
- Signature du registre des visites (jusqu'au 10 juillet)
- Les heures de visites sont autorisées de 14h à 18h (jusqu'au 10 juillet)



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

Nous contacter

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/actualites-23.html>